



## **PV du CA du RATC le 10 juin 2022**

Afin d'éviter des déplacements et compte tenu du questionnement sur l'avenir du RATC, les membres du CA ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire. (Annexe 1)

Il a été adressé à tous les membres par mail en mars 2022

De nombreux rappels ont été nécessaires .

Nous avons clôturé la consultation le 31 mars 2022

24 personnes sur 29 administrateurs ont répondu. Le quorum a été largement atteint

Résultat des votes. (Annexe 2)

On peut retenir que :

- Mr Vignaud Yannick , administrateur est élu au bureau comme trésorier
- Une majorité souhaite que le RATC
  - o poursuive son objectif de mise en lien et d'échanges de pratiques entre professionnels, familles et personnes cérébro-lésées,
  - o poursuive la rencontre annuelle
  - o trouve intéressante la proposition de former des groupes de travail thématique.
- De nombreux sujets de réflexion sont proposés.

Une date doit être retenue en fin d'année pour l'Assemblée Générale où les adhérents auront à élire de nouveaux membres du CA.

Un formulaire de candidature va être adressé en octobre à tous les administrateurs .

Ceux dont le mandat arrive à échéance en 2022 peuvent se représenter.

Des places se sont libérées dans les collèges 2 , 3 et 4.

Edwige RICHER, présidente

Françoise MASSON, secrétaire

Annexe : sujets de réflexion proposés à d'éventuels groupes de travail

- les objectifs et la prise en charge de la rééducation après la sortie de SSR.
- la prise en charge et l'accompagnement des personnes EVC/EPR en unités dédiées, en MAS ou à domicile

- maltraitance familiale sur les troubles du comportement
- Inclure la problématique du vieillissement concernant le maintien de l'autonomie et des capacités physiques
- Tr du comportement/ aide aux aidants en particulier les aides à domicile au domicile familial
- Formation et coordination des interventions des auxiliaires de vie: place autour du patient (suppléance, stimulation, qualité et confort de vie, relation avec la famille et le personnel soignant
- habitats inclusifs et autres modes alternatifs (domicile, institutions)
- capacités d'accueil de la région (MAS, FAM etc..)
- Prise en charge des personnes TC et cérébro lésés qui rentrent à leur domicile sans SSR ou autre avec les séquelles qui apparaissent au fil des jours ??? Quel accompagnement, par qui ?
- Activités sportives et de loisirs
- Prise en charge en rééducation libérale des patients sortant de soins aigus (neurochirurgie ou réanimation)